

Contribution française

Proposition préliminaire pour le Programme de travail pluriannuel 2020-2023

a) Insérer le titre de l'axe de travail thématique proposé ;

Emploi des jeunes, transformation des zones rurales et approches territoriales / Créer des emplois ruraux décents pour les jeunes dans le contexte mondial de l'urbanisation et du changement climatique

b) Indiquer s'il s'agit d'une proposition conjointe (émanant de plusieurs Membres et Participants du CSA) ; ou si la proposition est soutenue par au moins 2 Etats membres de 2 régions et d'autres participants du CSA (inclure les noms et les coordonnées des promoteurs conjoints ou des défenseurs) ;

A confirmer (RP à compléter svp) : Italie, Pays-Bas, Hongrie, Chine, ...

c) Préciser si l'axe de travail thématique proposé doit être associé à l'objectif stratégique 1.1 (discussions inclusives), à l'objectif stratégique 2.1 (orientations politiques mondiales) ou à une combinaison des deux ;

L'axe de travail est censé contribuer à l'objectif stratégique 1.1 (discussions inclusives) et pourrait aussi contribuer à l'objectif stratégique 2.1 (orientations politiques mondiales).

d) Décrire les motifs ayant motivé l'inclusion de l'axe de travail proposé, à partir des critères de priorité et en s'appuyant sur les principaux avantages comparatifs du CSA, comme décrit à l'Annexe B du Rapport de mise en œuvre de l'Evaluation du CSA ;

L'agriculture constitue la principale source de revenus pour 80 % des pauvres du monde, ce qui en fait un secteur essentiel pour réduire la pauvreté, augmenter les revenus et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

Compte tenu que la croissance correspondante provenant de l'agriculture est 2 à 4 fois plus efficace dans la réduction de la pauvreté que la croissance émanant d'autres secteurs, et que près de 200 millions de pauvres des zones rurales pourraient être amenés à migrer en direction des zones urbaines d'ici 2030 (Banque mondiale), il est essentiel de mettre en œuvre des politiques favorables à une meilleure création et distribution de la valeur dans la chaîne alimentaire ainsi qu'à la création d'opportunités d'emplois, afin de rendre les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire plus attractifs, notamment pour les jeunes.

L'axe de travail proposé « Emploi des jeunes, transformation des zones rurales et approches territoriales / Créer des emplois ruraux décents pour les jeunes dans le contexte mondial de l'urbanisation et du changement climatique » englobe plusieurs questions abordées dans la deuxième note du HLPE sur les questions critiques et émergentes pour la SAN. Il a principalement trait à la tendance actuelle à l'urbanisation (2.1) et à l'important défi qu'elle représente pour construire des chaînes alimentaires durables (1.2.3). Il est également étroitement lié au sujet des questions sociales (1.2.4) et à la nécessité de faciliter l'accès aux moyens de production, y compris les régimes fonciers et le crédit, l'accès aux connaissances, la formation ainsi que les technologies (2.8) pour attirer les jeunes vers un monde de l'agroalimentaire plus novateur et durable. Il s'attachera particulièrement à la question des jeunes agriculteurs, notamment les femmes.

L'axe de travail thématique proposé est censé contribuer à l'ensemble des trois objectifs stratégiques du Programme de travail pluriannuel du CSA, car il soutiendra les efforts du gouvernement pour faire

progresser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en procurant des avantages pour la sécurité alimentaire et la nutrition des jeunes ruraux et pour la concrétisation de la sécurité alimentaire et de la nutrition pour tous.

e) Définir les résultats escomptés et décrire en quoi ils contribueront à atteindre les Objectifs stratégiques et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 intéressant la sécurité alimentaire et la nutrition ;

L'objectif de l'axe de travail proposé est de lancer une discussion entre l'ensemble des parties prenantes autour du sujet phare que constitue l'emploi des jeunes pour l'avenir. Cette discussion pourrait fournir aux gouvernements et aux parties prenantes des meilleures pratiques, des recommandations et des orientations politiques afin de favoriser les emplois ruraux et au niveau de la chaîne agroalimentaire pour les jeunes et de participer à la création d'un environnement générant de nouveaux emplois décents dans ces secteurs.

L'atteinte de ces objectifs contribuera au Programme de développement durable à l'horizon 2030 de manière transversale. La création de nouveaux emplois décents pour les jeunes ruraux contribuera non seulement à l'ODD 2 sur l'élimination de la faim à travers le développement de l'agriculture et de la chaîne agroalimentaire, mais il contribuera aussi à l'ODD1 sur l'élimination de la pauvreté, en créant des emplois décents et des richesses pour les jeunes ruraux. Par ailleurs, l'établissement de nouvelles chaînes de valeur agroalimentaires, axé sur la construction de chaînes alimentaires durables, tenant compte des défis liés au changement climatique, contribueront également à l'ODD11 sur les villes et communautés durables. Il permettra également d'atteindre l'ODD8 sur le travail décent et la croissance économique.

Enfin, cet axe de travail alimentera la Décennie des Nations Unies sur l'agriculture familiale et la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition.

f) Indiquer quelles activités potentielles pourraient être envisagées après l'adoption du produit politique du CSA afin de promouvoir son utilisation et son application ;

Les recommandations politiques sur l'emploi des jeunes, la transformation des zones rurales et les approches territoriales peuvent être diffusées largement dans le but d'orienter les politiques et programmes futurs et servir de base aux exercices de bilan et de mise en commun des enseignements tirés réalisés à l'avenir.

g) Préciser le budget estimatif, les ressources humaines et le calendrier ;

Calendrier : a) Rapport du HLPE (par exemple 2021) ; b) Cadre de référence devant être développé et approuvé par la Plénière du CSA ; c) élaboration de directives volontaires devant être présentées pour approbation par la plénière *ad hoc*.

Coûts : a) Rapport du HLPE ; b) traduction de documents ; c) traduction/interprétation du processus de négociation ; d) consultations électroniques ; e) consultations régionales.

h) Spécifier si l'élaboration d'un rapport du HLPE est prévue et sa contribution potentielle à l'axe de travail thématique proposé.

L'axe de travail thématique proposé devrait tirer profit des conclusions d'un rapport du HLPE abordant la question (par exemple en 2021). Ceci constituerait le point de départ du processus de convergence des politiques.

Le rapport du HLPE devrait analyser, entre autres choses, comment fournir des conditions de travail et des emplois décents afin d'attirer les jeunes vers l'agriculture et les chaînes de valeur agroalimentaires et

comment renforcer la vitalité et la résilience des zones rurales dans le but de permettre aux jeunes de trouver des opportunités dans leurs communautés locales, favorisant ainsi le développement local des territoires.